

Actualités OFS



13 Sécurité sociale

Neuchâtel, décembre 2018

Les bénéficiaires de l'aide sociale en Suisse en 2017

Le taux d'aide sociale reste à 3,3%

En 2017, 278345 personnes ont reçu au moins une prestation financière de l'aide sociale économique. Le taux d'aide sociale reste inchangé, à 3,3%. Une étude approfondie sur les bénéficiaires de l'aide sociale de 50 à 64 ans fait état d'une forte hausse tant du taux d'aide sociale que du nombre de bénéficiaires de cette classe d'âge. Cette hausse s'explique avant tout par le fait que, pour cette classe d'âge, les chances de sortir rapidement de l'aide sociale sont réduites.

Le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale continue d'augmenter

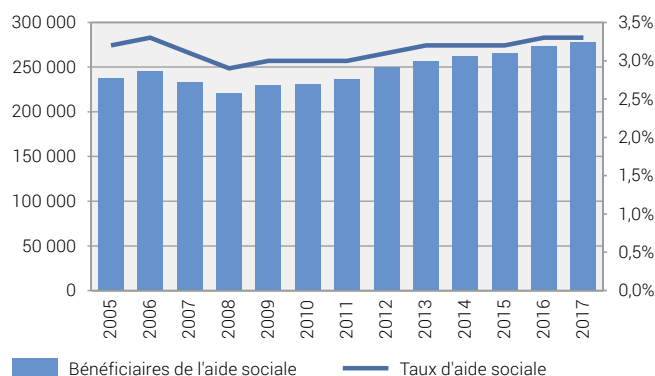
En 2017, 5072 personnes de plus que l'année précédente ont bénéficié de l'aide sociale. Cela correspond à une augmentation de 1,9%. La hausse constatée depuis 2008 s'est donc poursuivie. Elle est un peu plus marquée pour les dossiers d'une personne (+2,5%) et pour les personnes élevant seules des enfants (+2,4%). Le nombre de dossiers de couples sans enfant a par contre diminué (-4,2%).

Le taux d'aide sociale est stable

Le taux d'aide sociale en Suisse était de 3,3% en 2017. Cela signifie que 3,3% environ des personnes domiciliées en Suisse ont reçu au moins une prestation financière de l'aide sociale. Le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale a certes augmenté par rapport à 2016, mais le taux d'aide sociale est resté au même niveau, la population résidante s'étant parallèlement accrue au même rythme.

Nombre de bénéficiaires de l'aide sociale et taux d'aide sociale, de 2005 à 2017

G1

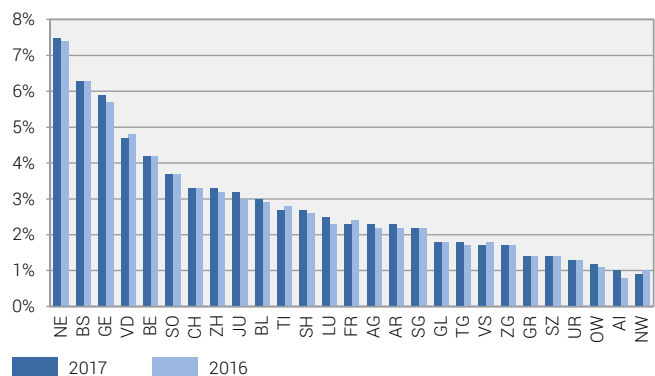


Source: OFS – Statistique de l'aide sociale (SAS)

© OFS 2018

Taux d'aide sociale par canton, 2016 et 2017

G2



Source: OFS – Statistique de l'aide sociale (SAS)

© OFS 2018

Les disparités cantonales entre les taux d'aide sociale restent inchangées

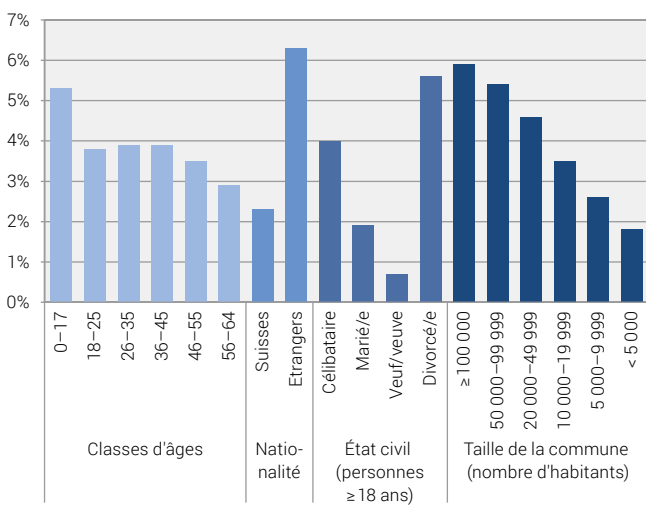
L'évolution des taux d'aide sociale selon les cantons ne fait pas apparaître de changements marqués par rapport aux années précédentes. Les valeurs supérieures à la moyenne concernent toujours des cantons comptant des centres urbains. Elles sont observées dans les cantons de Neuchâtel, de Bâle-Ville, de Genève, de Vaud et de Berne. Dans les cantons à caractère rural, les taux d'aide sociale tendent à être inférieurs à la moyenne. Par rapport à l'année précédente, le taux d'aide sociale a augmenté dans douze cantons, il est resté inchangé dans neuf cantons et a diminué dans cinq cantons.

Les analyses selon le nombre d'habitants par commune (voir G3) mettent également en évidence les charges des centres urbains. Le taux d'aide sociale se situe à 5,9% dans les villes de 100 000 habitants ou plus et à 5,4% dans celles de 50 000 à 99 999 habitants, où il a aussi fortement augmenté. Il est par contre inférieur à la moyenne suisse dans les communes de moins de 10 000 habitants. Les communes de moins de 5 000 habitants font état d'un faible taux d'aide sociale (1,8%).

Les enfants, les adolescents, les personnes de nationalité étrangère, celles qui sont divorcées et celles qui n'ont pas de formation professionnelle forment les principaux groupes à risque

Près de 30% des bénéficiaires de l'aide sociale sont des enfants et des adolescents de moins de 18 ans, qui font en général partie du même dossier que leurs parents. Ils forment la classe d'âge la plus touchée, avec un taux d'aide sociale de 5,3%.

Taux d'aide sociale selon l'âge, la nationalité, l'état civil et la taille de la commune, en 2017 G3



Source: OFS – Statistique de l'aide sociale (SAS)

© OFS 2018

Le taux d'aide sociale est nettement plus bas dans toutes les autres classes d'âge. Le risque de dépendre de l'aide sociale est inférieur à la moyenne avant tout chez les personnes âgées de 56 à 64 ans (2,9%) et le recours à l'aide sociale n'est nécessaire que dans des cas exceptionnels chez celles ayant atteint l'âge de la retraite.

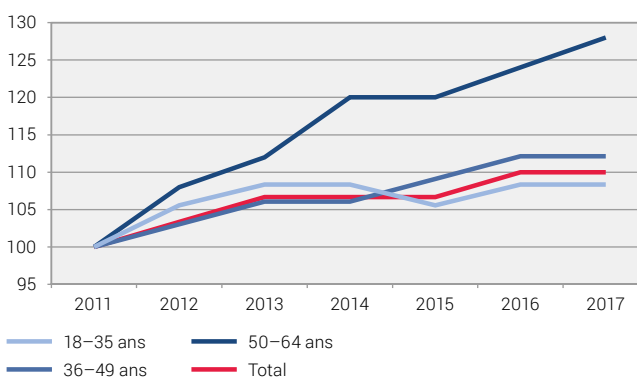
Le risque de dépendre de l'aide sociale reste nettement plus marqué chez les personnes de nationalité étrangère (6,3%) que chez celles de nationalité suisse (2,3%). Ce risque est également important chez les personnes divorcées. Environ 5,6% d'entre elles dépendent de prestations de l'aide sociale en Suisse, ce qui n'est le cas que de 1,9% des personnes mariées. Le taux d'aide sociale est aussi supérieur à la moyenne chez les personnes célibataires (4,0%).

La probabilité de devoir recourir à l'aide sociale est par ailleurs nettement plus élevée dans la population qui n'a pas achevé de formation professionnelle. Près de la moitié des bénéficiaires de l'aide sociale (46,7%) n'ont pas achevé de formation professionnelle et ont donc moins de chances de réaliser un revenu leur permettant de subvenir à leurs besoins. La part correspondante est 2,5 fois plus faible dans l'ensemble de la population et se situe à 17,1%.

Forte hausse du taux d'aide sociale chez les 50 à 64 ans

Dans l'ensemble en Suisse, le taux d'aide sociale a augmenté de 10% depuis 2011 (2011: 3,0%, 2017: 3,3%). Son évolution n'a toutefois pas été la même dans toutes les classes d'âge. Le taux d'aide sociale entre 2011 et 2017 a fortement augmenté en particulier chez les 50 à 64 ans (28%), passant de 2,5% en 2011 à 3,2% en 2017. La hausse a été nettement plus modeste pour les 18 à 35 ans (8%) et les 36 à 49 ans (12%).

Taux d'aide sociale indexé (2011=100), de 2011 à 2017 G4



Source: OFS – Statistique de l'aide sociale (SAS)

© OFS 2018

Le taux d'aide sociale des 50 à 64 ans en 2017 (3,2%) se situait encore juste au-dessous du taux global pour la Suisse. Cette évolution est analysée de plus près ci-après.

Hausse continue du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale de plus de 50 ans

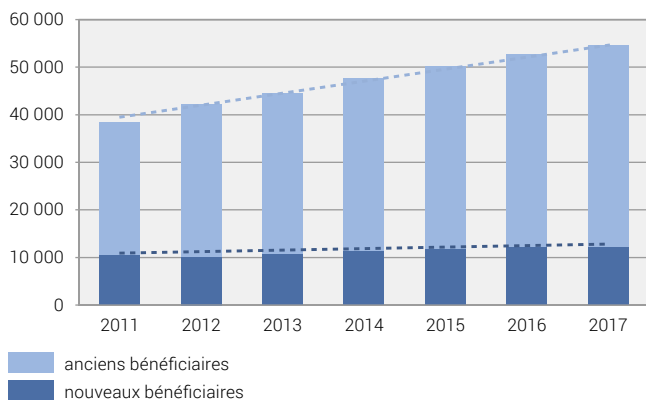
Le risque de devoir recourir à l'aide sociale s'accroît de manière particulièrement marquée chez les 50 à 64 ans, au même titre que le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale de cette classe d'âge. Ces derniers ont augmenté de plus de 40% soit 16 000 personnes entre 2011 et 2017, passant d'environ 38 484 à 54 615 personnes, alors que la population de cette classe d'âge ne s'est accrue que de 14%.

Le nombre de nouveaux bénéficiaires de l'aide sociale âgés de 50 à 64 ans n'a que légèrement augmenté entre 2011 et 2017 (voir le G5, partie foncée). Il était en moyenne de

11 300 personnes environ par année, soit du même ordre de grandeur que le nombre de personnes sorties chaque année de l'aide sociale pendant cette période. En revanche, le nombre des personnes qui avaient déjà bénéficié de prestations de l'aide sociale au cours de l'année précédente ou à une période antérieure a considérablement augmenté (voir le G5, partie claire). En font partie notamment les personnes qui bénéficiaient déjà de l'aide sociale avant l'âge de 50 ans.

Nombre de bénéficiaires de l'aide sociale chez les 50 à 64 ans, par année, de 2011 à 2017

G5



Source: OFS – Statistique de l'aide sociale (SAS)

© OFS 2018

L'augmentation du nombre des bénéficiaires de l'aide sociale âgés de 50 à 64 ans est donc due en grande partie au fait que, dans cette classe d'âge, moins de personnes parviennent à sortir de l'aide sociale et restent soutenues financièrement plus longtemps (anciens bénéficiaires).

La durée de perception de l'aide sociale augmente fortement chez les 50 à 64 ans

Les bénéficiaires de l'aide sociale âgés de 50 à 64 ans comptent donc de plus en plus de personnes qui recouraient déjà à l'aide sociale avant d'entrer dans cette classe d'âge. C'est aussi ce que montre l'évolution de la durée moyenne de perception de prestations de l'aide sociale, qui est passée d'environ 41 mois en 2009 à 54 mois en 2017 chez les 50 à 64 ans (+32%).

La hausse est moins marquée dans les classes d'âge inférieures: elle est de 9% chez les 18 à 35 ans et de 16% chez les 36 à 49 ans.

Les bénéficiaires de l'aide sociale âgés de 50 à 64 ans vivent généralement seuls et sont souvent divorcés

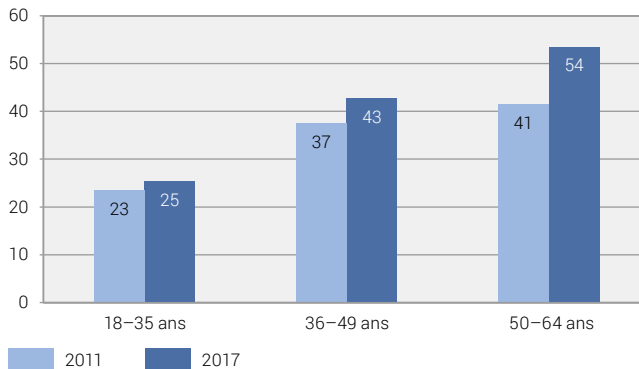
Dans l'aide sociale, les 50 à 64 ans se distinguent des plus jeunes à bien des égards. Ils forment en principe des dossiers d'une personne ou des dossiers d'une personne vivant avec son ou sa partenaire mais sans enfant (87%). C'est nettement moins souvent le cas des bénéficiaires de l'aide sociale âgés de 18 à 35 ans (74%) ou de 36 à 49 ans (60%).

Parmi les bénéficiaires de l'aide sociale de 50 à 64 ans, la part des hommes est plus élevée que dans les autres classes d'âge (55% contre 49% chez les 18–35 ans et chez les 36–49 ans), de

même que celles des personnes divorcées (38% contre 5% chez les 18–35 ans et 23% chez les 36–49 ans) et des personnes de nationalité suisse (57% contre 44% chez les 18–35 ans et 56% chez les 36–49 ans). Ces résultats sont stables dans l'ensemble depuis 2011 chez les 50 à 64 ans. Seule la part des personnes divorcées a augmenté, ce qui est reflète l'évolution dans la société dans son ensemble.

Durée de perception en mois (moyenne) par classe d'âge (dossiers clos et en cours), en 2011 et en 2017

G6



Source: OFS – Statistique de l'aide sociale (SAS)

© OFS 2018

Les bénéficiaires de l'aide sociale âgés de 50 à 64 ans sont mieux formés que les plus jeunes, mais exercent moins souvent une activité professionnelle

D'une manière générale, la part des personnes ayant suivi une formation professionnelle est nettement plus faible chez les bénéficiaires de l'aide sociale que dans la population totale. Plus de 80% de la population a achevé une formation professionnelle ou une formation supérieure, ce qui n'est le cas que de 53% des bénéficiaires de l'aide sociale (de 25 à 64 ans).

La part des bénéficiaires de l'aide sociale ayant une formation professionnelle ou une formation supérieure est un peu plus élevée chez les 50 à 64 ans: elle est de 57% environ, contre 42% chez les 18 à 35 ans et 54% chez les 36 à 49 ans. C'est exactement l'inverse dans la population totale: les jeunes ont généralement un meilleur niveau de formation que les personnes plus âgées. À l'inverse de ce qui est observé chez les jeunes, le fait d'avoir une formation de niveau secondaire II ou tertiaire ne protège que dans une moindre mesure les personnes de la classe d'âge des 50 à 64 ans de devoir recourir à l'aide sociale. La part des bénéficiaires de l'aide sociale qui exercent une activité professionnelle est la plus basse chez les 50 à 64 ans, où elle atteint 22% (18–35: 28%, 36–49: 29%). Cette classe d'âge passe aussi nettement plus souvent de l'aide sociale aux assurances sociales et moins souvent sur le marché du travail que les autres classes d'âge.

Les facteurs sociodémographiques présentés ci-dessus concernant les bénéficiaires de l'aide sociale âgés de 50 à 64 ans sont restés stables au cours de la période considérée (de 2011 à 2017).

Les chances de sortir rapidement de l'aide sociale pour les 50 à 64 ans sont restreintes

Les analyses réalisées jusqu'ici montrent que les 50 à 64 ans ne sont pas exposés en principe à un risque d'exclusion accru, qui se traduirait par une augmentation du nombre de nouveaux dossiers d'aide sociale. Par contre, pour les personnes qui percevaient déjà des prestations de l'aide sociale avant d'entrer dans cette classe d'âge il reste difficile d'intégrer ou de réintégrer le marché du travail.

L'aide sociale dans les domaines de l'asile et des réfugiés

Le nombre de personnes ayant déposé une demande d'asile a baissé entre 2016 et 2017 selon la statistique du SEM. Cette diminution se reflète dans le nombre des bénéficiaires de l'aide sociale relevant du domaine de l'asile¹ 55 504 personnes percevaient des prestations de l'aide sociale en 2016, contre 50 714 en 2017 (voir G7). Le taux d'aide sociale des personnes du domaine de l'asile est de 90,4% (2016: 88,4%).

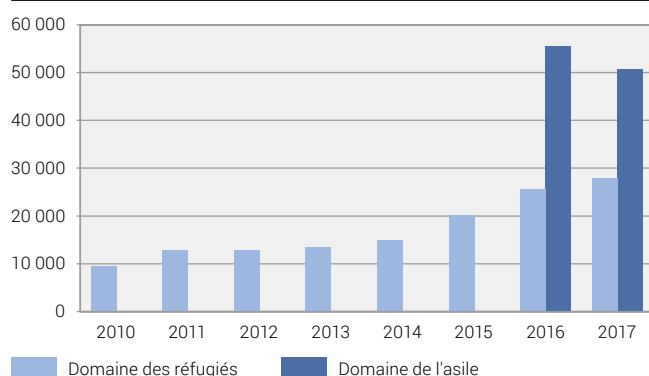
Le nombre de personnes du domaine des réfugiés² qui bénéficient de prestations de l'aide sociale continue d'augmenter. En 2017, 27 945 personnes sont soutenues financièrement par l'aide sociale (2401 personnes de plus qu'en 2016). Cette hausse résulte de la forte augmentation du nombre de réfugiés arrivés en Suisse à partir de 2015. Le taux d'aide sociale dans ce groupe de population se situe à 86,3% (2016: 85,8%).

Parmi les personnes qui perçoivent une prestation de l'aide sociale, 18,6% exercent une activité professionnelle (apprentissage inclus), 16,1% suivent une formation et 6,7% prennent part à un programme d'insertion professionnelle ou d'occupation.

¹ requérants d'asile et personnes admises provisoirement, en Suisse depuis moins de 7 ans (F)

² réfugiés du domaine de l'asile (permis B) pour lesquels moins de cinq ans se sont écoulés depuis le dépôt de la demande d'asile et réfugiés admis provisoirement (permis F) en Suisse depuis moins de 7 ans.

Nombre de bénéficiaires de l'aide sociale dans les domaines de l'asile et des réfugiés, de 2010 à 2017 G7



Source: OFS – Statistique de l'aide sociale (SAS)

© OFS 2018

La statistique de l'aide sociale en bref

La statistique suisse de l'aide sociale recense chaque année les personnes qui ont touché au moins une prestation financière de l'aide sociale pendant l'année civile considérée. Les données sont relevées sur la base des dossiers de l'aide sociale (unités d'assistance), qui regroupent tous les membres d'une unité économique ayant déposé une demande d'aide sociale. En général, les unités d'assistance sont formées de personnes vivant seules, de familles ou de couples. Les données sont tirées de trois statistiques, toutes relevées selon la même méthodologie: la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale économique (ASE), celle des bénéficiaires de l'aide sociale du domaine des réfugiés (SH-FlüStat) et celle des bénéficiaires de l'aide sociale du domaine de l'asile (SH-AsylStat). Les dossiers sont répartis entre ces trois statistiques selon le statut de séjour de la personne ayant déposé la demande. Cette répartition correspond au mode de financement des prestations de l'aide sociale (plus d'informations sur la méthodologie sous: www.statistique.ch → statistiques → securite-sociale → enquetes → shs).

La statistique de l'aide sociale relève aussi d'autres prestations sous condition de ressources versées en amont telles que les avances sur pensions alimentaires ou les allocations maternité ou parentales. Ces prestations sont allouées selon des conditions définies par chaque canton. L'inventaire des prestations sociales sous condition de ressources fournit de plus amples informations à ce sujet (www.aidesocialesl.bfs.admin.ch).

Les résultats de la statistique de l'aide sociale sont aussi utilisés dans le cadre de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT).

Éditeur:	Office fédéral de la statistique (OFS)
Renseignements:	Section Aide sociale, Marc Dubach, BFS, tél. 058 463 65 78 e-mail: marc.dubach@bfs.admin.ch
Rédaction:	Marc Dubach, BFS; Luzius von Gunten, BFS
Contenu:	Marc Dubach, BFS; Luzius von Gunten, BFS
Série:	Statistique de la Suisse
Domaine:	13 Sécurité sociale
Langue du texte original:	allemand
Traduction:	Services linguistiques de l'OFS
Mise en page:	section DIAM, Prepress/Print
Graphiques:	section DIAM, Prepress/Print
Impression:	en Suisse
Copyright:	OFS, Neuchâtel 2018 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée.
Téléchargement:	www.statistique.ch (gratuit)
Numéro OFS:	767-1700-05